

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 19 mai 2022 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent:

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste également à la séance: madame Marylène Fortin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Résolution – Embauche d'un greffier et adjoint à la direction générale
- 3- Période de questions
- 4- Clôture et levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 18h40, déclare la séance ouverte.

2022.05.095 Embauche d'un greffier et adjoint à la direction générale (contractuel)

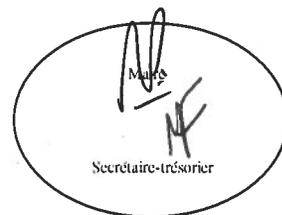
CONSIDÉRANT QUE l'absence pour une période indéterminée, de madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE qu'il y a lieu d'assurer la continuité des dossiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de monsieur Réjean Marsolais à titre de greffier et adjoint à la direction générale (contractuel) tant et aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

Que le taux horaire versé à monsieur Marsolais sera de 70\$/hre.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Aucune question n'a été présentée.

2022.05.096 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller René Darveau

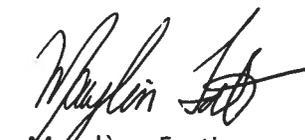
Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

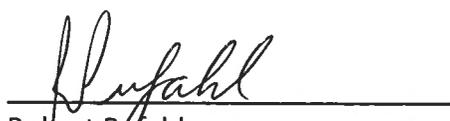
De lever cette séance à 18h55.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Marylène Fortin,
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Robert Pufahl,
Maire



Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 7 juin 2022
à 20 h 00 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent :

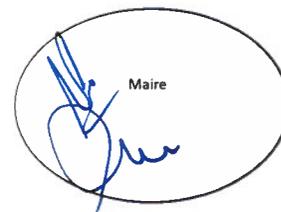
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Approbation des procès-verbaux :**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 mai 2022
 - 2.2 Séance extraordinaire du 19 mai 2022
- 3- **Administration générale**
 - 3.1 Poste de préposé à la voirie
- 4- **Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Achat d'un véhicule (GM Sierra 2018)
- 6- **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Mise à jour équipement Compteur d'eau / Télémétrie
 - 6.2 Bilan 2021 SQEEP
- 7- **Urbanisme et environnement**
- 8- **Sécurité publique et service incendie**
- 9- **Loisirs et culture**
 - 9.1 Lignage terrain de soccer
- 10- **Autres(s) sujet(s)**
 - 10.1 Résolution d'appui CPTAQ



11- Période de questions

12- Clôture et levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 20 h 10, déclare la séance ouverte.

2022.06-097 Approbation des procès-verbaux

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022-06.098 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller René Darveau

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.099 Embauche préposé à la voirie

CONSIDÉRANT Que les besoins accrus au service de la voirie;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'embaucher un préposé supplémentaire au service de la voirie;



CONSIDÉRANT La réception du curriculum vitae de monsieur Jean Latour;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller René Darveau
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de monsieur Jean Latour à titre de préposé au service de la voirie.

Que la semaine de travail est de 40 heures au taux horaire de 23\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.100 **Approbation des comptes payés et à payer**

Le greffier et adjoint à la direction générale soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2022 étant les numéros de déboursés suivants : 240 à 255, inclusivement et ce, pour un montant total de 21 702,15 \$

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : 361 à 390 et 6139 à 6153 inclusivement et ce, pour un montant de 186 566,68 \$

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mai 2022 étant les dépôt numéros 500435 à 500469 inclusivement et ce, pour un montant de 45 665,27 \$.

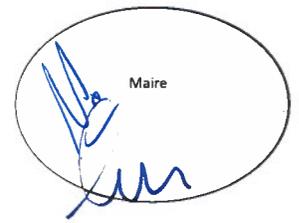
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.101 **Paillé – Achat d'un camion**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise l'achat d'un camion usagé de type Pick Up GMC Sierra 2018, cabine double au montant de vingt-sept mille cinq cent dollars (27 500,00 \$), plus les taxes applicables et autres frais s'il y a lieu de la compagnie Paillé Automobile (Berthierville).

Caractéristiques :
Modèle : TK15753
Transmission : Automatique 6 vitesses
Motricité : 4X4
Moteur : 8 cylindres Ecotech - 5,3l



Que le maire, Monsieur Robert Pufahl et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Aubuchon soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tous les documents à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.102 Mise à jour équipement - Compteur d'eau / Télémétrie

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'acquisition des équipements suivants, à savoir :

- Un débitmètre électromagnétique de 8 pouces pour eau potable, modèle *Aquamaster* DN 200, version à distance, 5m de câbles, alimentation à batterie, sortie pulse et encodé au montant de 4 750,00 \$, taxes applicables en sus.

Est incluse, une antenne Orion cellulaire LTE au montant de 167,03 \$, plus les taxes applicables. Frais annuel de 60,00 \$, plus les taxes applicables. (Usine de Berthierville)

- Un transmetteur ABB *Aquamaster* IV 432 à batterie, au montant de 2 000,00 \$, taxes applicables en sus.

Est incluse, une antenne Orion cellulaire LTE au montant de 167,03 \$, plus les taxes applicables. Frais annuel de 60,00 \$, plus les taxes applicables. (Shell)

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.103 Bilan 2021 SQEEP (Société Québécoise d'Économie d'Eau Potable)

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services professionnels de la compagnie NORDIKEAU portant le référence SVT-22-0245 en date du 12 mai 2020 afin de compléter le bilan 2021 de la SQEEP (Société Québécoise d'Économie d'Eau Potable), au montant forfaitaire de 4 650,00 \$, plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.104 Lignage terrain de soccer

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier retient les services de monsieur Patrick Guevremont à l'effet que celui-ci effectue le tracé des lignes sur le terrain de soccer de la municipalité pour la saison 2022 à un taux horaire de 20\$.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fournit l'équipement ainsi que la peinture appropriée pour la réalisation du travail.



Maire

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.06.105 Commission de protection du territoire agricole du Québec
Résolution d'appui / Dossier 3109-29-3903

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Martin Sylvestre visant un morcellement agricole en regard du lot numéro 3448893, cadastre rénové du Québec et ayant une superficie de 1 385 ha;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier appuie la demande présentée par Monsieur Martin Sylvestre auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant un morcellement agricole en regard du lot numéro 3448893, cadastre rénové du Québec et ayant une superficie de 1 385 ha.

Que la présente résolution soit transmise à Monsieur Martin Sylvestre (Ferme Albert Sylvestre inc.).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Des contribuables trouvent que le coût d'accès à la guérite de la Marina de Berthierville est excessif (50\$) et demande au conseil d'intervenir auprès de la Ville de Berthierville.

2022.06.106 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller René Darveau

Et résolu :

De lever cette séance à 20 h 32.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

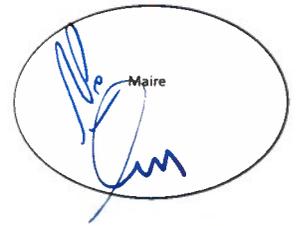


Robert Pufahl,
Maire



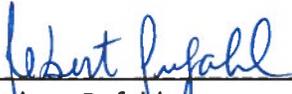
Réjean Marsolais,
Greffier et adjoint à la direction générale

Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



Maire

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »



Robert Pufahl,
Maire